



ESPECES ANIMALES ET VEGETALES GENERANT DES NUISANCES SUR LE TERRITOIRE DE LA METROPOLE NICE COTE D'AZUR - 2017

RESUME

Le déplacement des espèces, végétales ou animales, qui colonisent de nouveaux territoires est un phénomène en nette accélération depuis la deuxième partie du XXème siècle. Ces espèces sont dénommées « espèces invasives » d'après une définition qui découle de celle proposée par la Convention sur la diversité biologique :

« **Invasive** : Espèce exotique envahissante définie comme :

- ✚ espèce introduite, accidentellement ou délibérément, hors de son aire d'origine ;
- ✚ dont l'introduction, l'installation et la propagation menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces indigènes ;
- ✚ avec des conséquences écologiques et/ou économiques et/ou sanitaires négatives. »

Les causes de ce phénomène sont multiples mais elles sont presque toujours liées à une intervention humaine, fortuite ou volontaire.

La lutte contre les espèces invasives est un enjeu majeur car, si leur présence sur notre territoire est lourde de conséquences pour notre environnement, elle peut l'être aussi pour notre santé et notre économie.

A des degrés divers, c'est l'ensemble de la planète qui est touché par ce phénomène. C'est pourquoi des stratégies ont été mises en place au niveau international, européen, national, régional ou local.

Par ailleurs, certaines espèces autochtones connaissent une croissance importante de leur population. Cette croissance, elle aussi liée en partie aux activités humaines, génère des nuisances pour les habitants. De même, elle peut être à l'origine de problèmes sanitaires et avoir des conséquences économiques.

Cette problématique représente un défi capital pour la préservation de la biodiversité, la qualité de vie des habitants ou l'économie de la Métropole Nice Côte d'Azur. Confrontés à ces difficultés nouvelles, les acteurs du territoire sont à la recherche d'échanges avec les organismes ou les structures référents en la matière et d'informations sur les méthodes à appliquer pour les contenir.

C'est pourquoi la Métropole a souhaité d'une part, faire le bilan de la situation sur son territoire et d'autre part, contribuer à diffuser les bonnes pratiques afin de contenir ces espèces, qu'elles soient locales ou exotiques.

A cette fin, une enquête a été réalisée de janvier à mars 2017, dans le cadre de l'Agenda 21 métropolitain. Un questionnaire comprenant une liste de 24 espèces a été transmis aux 49 communes de la métropole. Cette liste n'est, bien sûr, pas exhaustive mais permet de cerner les espèces qui concernent directement le territoire métropolitain.

32 communes y ont participé et l'avis des organismes suivants a été sollicité :

- Agence Française pour la Biodiversité
- Agence Régionale Pour l'Environnement
- Conservatoire Botanique National Méditerranéen de Porquerolles
- Département des Alpes-Maritimes
- Direction Départementale des Territoires et de la Mer
- Direction Régionale Environnement, Aménagement et Logement
- Entente Interdépartementale pour la Démoustication
- Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles de Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Institut National de Recherche Agronomique
- Ligue de Protection des Oiseaux
- Parc Naturel Régional du Mercantour
- Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur
- Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Syndicat intercommunal Val de Banquière.

Les résultats de cette enquête montrent la présence de ces espèces dans les proportions suivantes :

Espèce	Nombre de communes l'ayant signalée
Chenille processionnaire du pin	28
Frelon asiatique	25
Moustique-tigre	21
Mouche de l'olive	19
Charançon rouge du palmier	17
Ailante/Ailanthé	14
Robinier faux-acacia	12
Bombyx du palmier	10
Tigre du platane	8
Agave	6
Buddleia de David	6
Figuier de Barbarie	6

Espèce	Nombre de communes l'ayant signalée
Herbe de la pampa	6
Ambroisie à feuille d'armoise	5
<i>Yucca gloriosa</i>	5
Goéland leucopnée	5
Griffe de sorcière	4
Séneçon	4
<i>Xylella fastidiosa</i>	2
<i>Chasmanthe bicolor</i>	2
<i>Freesia alba</i>	2
Ecrevisse américaine	1
Scolyte	1
Jussie	1

Deux espèces qui ne figuraient pas dans le questionnaire ont été ajoutées à la demande de deux communes : le pigeon et la pariétaire.

Ce questionnaire a également permis de recenser les différentes méthodes employées par les communes pour lutter contre les espèces qui génèrent des nuisances. Ces éléments sont repris dans une fiche, complétés par les informations fournies par les organismes ou structures référents dans ce domaine.

Le souhait de la Métropole est que ce document soit utile pour les acteurs du territoire engagés dans la lutte contre les espèces générant des nuisances et qu'il contribue à renforcer la prise de conscience des enjeux qui s'y rapportent.